



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

L'An Deux Mille dix sept
Le MERCREDI 18 OCTOBRE

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 12 octobre 2017, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

PRESENTS : Madame et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine - **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – MUNIO Bertrand – TRAËN Emilie – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

ABSENT REPRESENTE :

Monsieur VANDEWALLE Franck donne pouvoir à Madame FABUREL Christine

ABSENTS EXCUSES : Madame FEDELI Valérie, Monsieur CHISS Lionel

ABSENTE : Madame CAYER Anne-Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Madame DUCHE-THOURILLON est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 28 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) telles que présentée ci-dessous:

- Décision 2017/9 - Travaux – Rue du Parc – Etude Topographique
- Décision 2017/10 : Travaux – Rue du Parc – Etude Géotechnique
- Décision 2017/11 : Travaux – Rue du Parc – Maîtrise d'œuvre
- Décision 2017/12 : Contrat d'entretien – Maintenance – CHUBB
- Décision 2017/13 : Convention Escrime dans le cadre des activités périscolaires
- Décision 2017/14 : Convention Tropicana Brasil Show dans le cadre des activités périscolaires
- Décision 2017/15 : Convention AEKS dans le cadre des activités périscolaires
- Décision 2018/16 : Contrat de gaz ENGIE – Serre Municipale

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPOS) de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la ville connaît deux conventions de délégation de service public, l'une pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement collectif.

C'est pourquoi, il propose d'en faire une présentation sous forme de rapports, au titre de l'année 2016. Outre les éléments d'information ci-dessous, une présentation sous forme de PowerPoint est faite par l'Adto en séance.

✓ **Service public de l'assainissement collectif**

En ce qui concerne le service de l'assainissement collectif, le délégataire est VEOLIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er mai 2012 avec une échéance fixée au 30 avril 2024.

L'objet de ce contrat est la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées. Il dessert 4 327 habitants et comprend 1 695 abonnés.

Le prix du m³ d'eau usée collectée dans la collectivité est de 3,27 euros TTC au 1^{er} janvier 2017 contre 3,71 euros TTC/m³ en moyenne dans le département de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du rapport sur le service public de l'assainissement,
ADOpte, à l'unanimité, le rapport pour l'année 2016 de l'assainissement.

✓ **Service public de l'eau potable**

En ce qui concerne le service public de l'eau potable, le délégataire est VEOLIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2007 pour une durée de 12 ans.

L'objet de ce contrat est la production, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable. La population desservie est estimée à 4 327 habitants pour 1771 abonnés.

Le prix du m³ d'eau potable est de 1,75 euros TTC au 1^{er} janvier 2017 contre 2,57 euros TTC/m³ dans l'Oise.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du rapport sur le service public de l'eau potable,
ADOpte, à l'unanimité, le rapport pour l'année 2016 de l'eau potable.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée, d'adopter les décisions modificatives telles que proposées :

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVES N° 1 /2017				
FONCTIONNEMENT DEPENSES :				
739223.01(000) (chap.014) : Prélèvement, Reversement, Fiscalité, FPIC*				31 245.00 €
615228.71 (113) - Entretien de bâtiments (logements loués)				10 484.00 €
		CUMUL :		41 729.00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES :				
73223.01 (000) - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	-			7 503.00 €
7381.01 (000) : Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement				31 650.00 €
74127.01(000) : Dotation Nationale de Péréquation				17 582.00 €
		CUMUL :		41 729.00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES :				
2158-395.821 - Vidéoprotection en ville				3 600.00 €
2111-430.020 : Terrains nus				10 000.00 €
21312-422.01 : Accessibilité				20 600.00 €
21318-433.412 : Réfection d'un vestiaire au stade				10 000.00 €
2188-297.01 : Matériels divers				4 120.00 €
2152-420.822 : Panneaux, bornes, trottoirs				10 000.00 €
		CUMUL :		58 320.00 €
INVESTISSEMENT RECETTES :				
1313-427.824 : Subvention du Département aménagement du centre ville pour l' aménagement de la place de l' église				81 620.00 €
1328-419.822 : Remboursement travaux tourne à gauche	-			23 300.00 €
		CUMUL :		58 320.00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES :				
2152-419.822 - Tourne à gauche	-			26 200.00 €
21318-391.251 - Autres bâtiments publics -Toiture du périscolaire	-			63 000.00 €
2313-427.824 - Aménagement des places du Centre Ville	-			669 758.00 €
21312-417.212 - Groupe Scolaire	-			107 000.00 €
2313-414.822 : Halle	-			50 000.00 €
2312-405.824 : Parking rue du Sac	-			20 000.00 €
		CUMUL :	-	935 958.00 €
INVESTISSEMENT RECETTES :				
1641-020 (999) - Prêt	-			935 958.00 €
		CUMUL :	-	935 958.00 €
*Fonds péréquation ressources communales et intercommunales				

SERVICE EAU POTABLE
DECISIONS MODIFICATIVES N° 1/2017

. Fisc., fonds péréquation ress.com. et intercom.

SECTION D' EXPLOITATION DEPENSES :

6226 : Honoraires 1 000.00 €

023 :- Virement à la section d' investissement - 1 000.00 €

CUMUL : - €

SECTION D' INVESTISSEMENT DEPENSES :

2313-104 : Travaux - 1 000.00 €

2762-104 (chapitre 041) : Créance sur transfert de droits à déduction de TVA 10 000.00 €

CUMUL : 9 000.00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES :

021 : Virement de la section d' exploitation - 1 000.00 €

2313-104 : (chapitre 041) Travaux 10 000.00 €

CUMUL : 9 000.00 €

21312-422.01 : Accessibilité (Ecole la Venue)

SERVICE ASSAINISSEMENT
DECISIONS MODIFICATIVES N° 1/2017

739223.01(000) (chap.014) : Prél., Revers. Fisc., fonds péréquation ress.com. et intercom.

SECTION D' EXPLOITATION DEPENSES :

6226 : Honoraires 200.00 €

023 : Virement à la section d' investissement - 200.00 €

CUMUL : - €

SECTION D' INVESTISSEMENT DEPENSES :

2315-102 : Travaux - 200.00 €

CUMUL : - 200.00 €

SECTION D' INVESTISSEMENT RECETTES :

021 : Virement de la section d' exploitation - 200.00 €

CUMUL : - 200.00 €

21312-422.01 : Accessibilité (Ecole la Venue)

SALLE POLYVALENTE R. GOURDAIN

chap.014) : Prél., Revers. Fisc., fonds péréquation ress.cc

FONCTIONNEMENT DEPENSES :					
023.314 : Virement à la section d'investissement					1 400.00 €
615221.314 : Entretien de bâtiments					- 1 400.00 €
				CUMUL :	- €
INVESTISSEMENT DEPENSES :					
21318-107.314 : Autres batiments publics - Accessibilité					1 400.00 €
				CUMUL :	1 400.00 €
INVESTISSEMENT RECETTES :					
021.314 - Virement de la section de fonctionnement					1 400.00 €
				CUMUL :	1 400.00 €
21312-422.01 : Accessibilité (Ecole la Venue)					

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, les décisions modificatives telles que proposées ci-dessus.

FINANCES : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'admission en non valeurs de titres pour un montant de 3 679,15 euros.

Monsieur le Maire précise que sur cette somme, 3 522,48 euros concerne les loyers de l'Atelier 142, placé en liquidation judiciaire, et dont la procédure a été clôturée pour insuffisance d'actifs.

Monsieur Patrick CHOQUET estime que cette non-valeur aurait du être adoptée depuis un certain temps.

Monsieur le Maire répond que le Trésorier de la Ville a eu recours à toutes les procédures, ce qui prend du temps, avant faire délibérer le conseil au sujet de cette non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, le rapport de demande d'admission en non-valeurs pour un montant de 3 679,15 euros.
Les crédits sont prévus au compte 6541.020(100) du budget principal de la Ville.

SUBVENTION : EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE ET CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le conseil municipal,

- Lors de sa séance du mercredi 14 septembre 2016, a autorisé Monsieur le Maire à conventionner avec la SAO
- Lors de sa séance en date du mercredi 28 juin 2017, a désigné un architecte, en l'occurrence BplusB Architectures, pour conduire le projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire et de construction d'une médiathèque.

A ce stade du projet, Avant-Projet Sommaire (APS) Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention, auprès de la DRAC pour la phase « Médiathèque ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention, auprès de la DRAC pour la phase « Médiathèque ».

SUBVENTION - SPECTACLES EN ITINERANCE EN PAYS DE L'OISE – THEATRE DE COMPIEGNE

Soucieux de soutenir une offre culturelle accessible pour tous, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de conventionner avec le Centre d'Animation culturelle de Compiègne et du Valois – Espace Jean LEGENDRE.

Ce partenariat permettra l'organisation de deux spectacles :

- L'un, le Mercredi 8 novembre 2017, à partir, de 20h30, Salle Polyvalente Robert GOURDAIN, dénommé « L'équation comique » de et avec Fabio ALESSANDRINI
- L'autre, le Mercredi 8 février 2018, aux même horaire et lieu, intitulé « Qu'est-ce que le théâtre ? », avec une mise en scène de Benoit LAMBERT

Le coût de ce partenariat est de 500 euros TTC pour la Ville après négociation.

L'entrée de chaque spectacle est de 5 euros.

Monsieur le Maire confirme à Madame Josette FABUREL que le prix n'est pas élevé d'autant que le théâtre de Compiègne s'occupe de toute la logistique.

Monsieur le Maire invite chacune et chacun à venir avec femmes et enfants à assister à ces pièces de théâtre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec le Centre d'Animation culturelle de Compiègne et du Valois – Espace Jean LEGENDRE.

Les crédits sont inscrits au compte 6574.025(000) du budget principal de la Ville.

SUBVENTION – ASSOCIATION DE CHASSE DES MARAIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser, à titre exceptionnel, une subvention à l'association la société de chasse des marais communaux, d'un montant de 1 400 euros.

Cette subvention permettra de co-financer un pavillon de chasse.

A cet effet, Monsieur le Maire rappelle que cette association n'a jamais sollicité de subvention de la part de la Ville et qu'il y a lieu de faire droit à cette demande au regard de l'implication de cette association pour vitaliser notre Ville.

Monsieur le Maire rappelle qu'un grand nombre de Breslois sont des chasseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le maire à verser, à titre exceptionnel, une subvention à l'association la société de chasse des marais communaux, d'un montant de 1 400 euros.

Les crédits sont inscrits au compte 6574.412(420) du budget principal de la Ville.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – VILLE DE BRESLES ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE – ANCIENNE GENDARMERIE

Monsieur Christophe CRUCET, Maire-Adjoint rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal de la Ville, lors de sa séance du 21 décembre 2017 a conventionné avec le Conseil Départemental de l'Oise (CD 60) pour louer les terrains de l'ancienne gendarmerie.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Monsieur Christophe CRUCET propose de renouveler cette convention et rappelle les objectifs de cette convention afin de permettre à la Ville de stocker son matériel et d'éviter de laisser les lieux à l'abandon pour un prix modique.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande à qui revient l'entretien des anciens logements de la Gendarmerie.

Monsieur Christophe CRUCET répond que les terrains appartiennent à l'OPAC.

Monsieur Sébastien PULLEUX ajoute qu'il est important de veiller à l'entretien des lieux.

Madame Anne FUMERY répond que la Ville de Bresles réécrira à l'OPAC à ce sujet. Dans le cas contraire, l'OPAC n'hésiterait pas à le demander.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à renouveler cette convention.

CIMETIERE – PROJET DE REGLEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Ville a travaillé à la rédaction d'un nouveau règlement du cimetière sous la direction de Messieurs Michel MAGNIER et de Christophe CRUCET.

Le projet de règlement a été présenté aux membres de la commission Cimetière en date du 13 septembre 2017, qui ont émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Monsieur le Maire propose en conséquence de valider, par arrêté pris par le Maire, le nouveau règlement du cimetière.

Monsieur Michel MAGNIER rend compte du travail de la commission et remercie Madame Delphine PETROT pour son travail.

Monsieur le Maire explique que ce règlement consolide et clarifie les règles. Il remercie également Madame Delphine PETROT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à établir un arrêté pour valider le nouveau règlement du cimetière.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire rend compte des remerciements reçu par la Ville, de la part de :

- Etablissement Français du Sang pour la Collecte en date du 08 août 2017
- Directrice de l'école maternelle du Fay Saint Quentin pour le prêt de matériel pour une exposition en date du 23 juin 2017
- Secours catholique pour la subvention au titre de l'année 2018 accordée
- Association Connaissance et Conservation des Croix et Calvaires du Beauvaisis pour la subvention accordée

AGENDA

Monsieur le Maire rappelle également les principaux rendez-vous à venir:

Vendredi 27 octobre 2017

Marché des saveurs, absolument gourmand

Place du Linciau à partir de 16h30

Samedi 28 octobre 2017

Mercredi 8 novembre 2017

Théâtre « L'équation comique » en partenariat avec le Théâtre de COMPIEGNE

20h30 – Salle Robert GOURDAIN

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire procède à un tour de table.

Monsieur Christophe CRUCET remercie Madame Christine FABUREL.

Madame Christine FABUREL a facilité le lien entre les habitants et les entreprises lors de l'enfouissement des réseaux pour les places du Centre bourg.

Monsieur Christophe CRUCET indique que les documents à signer visent à garantir et protéger les propriétaires lors des interventions.

Monsieur Patrick CHOQUET souligne la qualité de la signalétique mise en place en centre-bourg.

Monsieur Patrick CHOQUET demande les raisons du retard pris quant à la mise en fonctionnement des feux rouges dans le cadre de l'opération du carrefour du Petit Chantilly.

Monsieur André DUTHOIT répond que les formalités administratives ont tardé après le départ de notre interlocuteur et l'arrivée de son remplaçant.

Monsieur Christophe CRUCET ajoute que la ville conserve la faculté d'acheter des ampoules contrairement aux dires de quelques plaisantins.

Monsieur Patrick CHOQUET demande également que la Ville procède à l'entretien de l'impasse de la rue du Général de Gaulle même si l'impasse ne relève pas de sa compétence.

Monsieur Christophe CRUCET répond qu'un plan de réfection est en cours et que des voitures ventouses compliquent la tâche des services municipaux. Il veillera tout en gérant les budgets à ce point.

Monsieur Patrick CHOQUET demande si la Ville souhaite agrandir ses zones d'activité.

Monsieur le Maire répond que la Ville est en lien avec les services de la CAB et qu'il est très attentif à cette question.

Il rappelle que les décisions d'implantation appartiennent aux entrepreneurs.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bertrand MUNIO pour la réalisation de la signalisation des commerces et autres administrations en centre-bourg, qui sera complétée lors de l'achèvement des travaux des places.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h47.

Lexique

APS : Avant-projet sommaire

CD60 : Conseil Départemental de l'Oise

DRAC : Direction des Affaires culturelles

RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

SAO : Société publique locale d'aménagement de l'Oise